



---

Comité des mesures sanitaires et phytosanitaires

RÉSUMÉ DE LA RÉUNION DES 25-26 MARS 2014

NOTE DU SECRÉTARIAT<sup>1</sup>

*Corrigendum\**

Le paragraphe ci-dessous devrait être corrigé comme suit:

**3.1.2 Importations aux États-Unis de viande en provenance du Brésil – Questions soulevées par le Nicaragua**

3.6. El Salvador a précisé que la fièvre aphteuse était une maladie exotique et que les pays devaient mener des efforts concertés pour maintenir le statut de l'Amérique centrale comme région indemne de la fièvre aphteuse sans vaccination. Il s'est associé aux questions soulevées par le Nicaragua car le pays était principalement tributaire des exportations de produits agricoles et une flambée possible de fièvre aphteuse pouvait avoir de graves conséquences économiques. Le Guatemala partageait aussi cette préoccupation car les importations de produits agricoles d'origine bovine en provenance de pays indemnes de fièvre aphteuse avec vaccination pouvaient exposer le pays à des risques élevés.

---

<sup>1</sup> Le présent document a été établi par le Secrétariat sous sa propre responsabilité et est sans préjudice des positions des Membres ni de leurs droits ou obligations dans le cadre de l'OMC.

\* En anglais et en français seulement.